



Le CHSCT Départemental de l'Essonne

Santé et Sécurité – Conditions de travail

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail départemental (CHSCTD) a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité de tous les personnels de l'Education nationale de l'Essonne, titulaires et contractuels, exerçant en école, en établissement du second degré, en CIO et en service administratif.

Il analyse les risques professionnels, propose des actions pour améliorer les conditions de travail. Il veille à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires. Il donne son avis sur le programme de prévention et sur toute décision d'aménagement important.

Il élabore et met en œuvre les formations à la sécurité. Le champ des compétences comprend les risques psychosociaux, les risques liés aux nouvelles technologies et aux questions environnementales.

Références : décret n°82-453 du 28 mai 1982 et son guide d'application – Accords-cadres de 2009 et 2013 relatifs aux RPS.



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Essonne

PROCÉDURE DE SIGNALEMENT ET ACTEURS DE L'HYGIENE ET LA SÉCURITÉ – CONDITIONS DE TRAVAIL

PERSONNELS DE LA D.S.D.E.N. ET DU SERVICE JEUNESSE, ENGAGEMENT ET SPORT

Identification d'une situation potentiellement dangereuse pour un ou plusieurs personnels de la structure, en liaison avec le-la Secrétaire Générale

Inscrire cette situation sérieuse mais **SANS risque imminent** au registre de santé et sécurité au travail – BUREAU 441

En cas de danger grave ET imminent, inscrire cette situation au registre spécial de signalement d'un danger grave et imminent – BUREAU 441

La situation sérieuse mais sans risque imminent n'a pas trouvé de solution

Un personnel ayant inscrit un signalement au RSST peut saisir directement le secrétaire du CHSCTD.

Un personnel subissant un danger grave et imminent peut saisir directement le secrétaire du CHSCTD.

Au titre de la DSDEN employeur : **Madame la Secrétaire Générale** ce.ia91@ac-versailles.fr saisit les services de la DSDEN ou du Rectorat ou les services de la Préfecture de l'Essonne (cité administrative)

Prendre contact avec le **Secrétaire du CHSCTD** **Mme M. PERRIOLLAT** ce.chsctd-sec-91@ac-versailles.fr Tél. : 06.17.48.40.66
DSDEN 91 CHSCTD
Boulevard de France
91012 EVRY CEDEX

Un retour est fait au personnel concerné.

COMPOSITION

Représentant·e·s de l'administration			
Monsieur Jérôme BOURNE-BRANCHU			Directeur Académique
Madame Muriel BONNET			Secrétaire Générale
Représentant·e·s des personnels			
Titulaires			
Madame Marilu PERRIOLLAT	FSU	PE TRS	Circonscription de Savigny-sur-Orge
Monsieur Jean-François FUSTEC	FSU	PE HC	Ecole élémentaire Julie-Daubié, Milly-la-Forêt
Madame Yéléna SUSIC	FSU	Agrégée	Lycée Clément-Ader, Athis-Mons
Madame Cécile SÉNATOR	SGEN—CFDT	PE	Ecole élémentaire Edouard-Herriot, Limours
Madame Chrystel LEVARDON	FERC-CGT	Certifiée	Ecole élémentaire Jean-Moulin, Lardy
Madame Johanna GASTON	FNEC-FP-FO	PE	Collège Les Dînes-Chiens, Chilly-Mazarin
M. Alain GAUMET	UNSA-Education	CPE	Collège Condorcet, Dourdan
Suppléant·e·s			
Madame Marie CHARDONNET	FSU	Certifiée	Collège Rosa-Parks, Villabé
Monsieur Bastien TESSIER	FSU	Certifié	Collège Le Saussay, Ballancourt
Monsieur Fabien DAUBRESSE	FSU	PLP HC	Lycée professionnel Gustave-Eiffel, Massy
Madame Magalie PÉREZ	SGEN-CFDT	Certifiée	Collège Sédar-Senghor, Corbeil-Essonnes
Monsieur David TOUBLANC	FNEC-FP-FO	Certifié	Collège Les Sablons, Viry-Chatillon
Monsieur Sylvain PERREAU	FERC-CGT	Certifié	Collège Jean-Zay, Morsang-sur-Orge
Madame Marie-Laure ARNAUD	UNSA Education	AAENES	Collège Louis-Pasteur, Brunoy

CONTACTS

Au titre de la DSDEN employeur :
Conseillers de prévention départementaux
ce.conseillerprevention91@ac-versailles.fr
1^{er} degré - Mme B. BONNAUD : 01.69.47.83.48
M. F. BLOT : 01.69.47.84.97
2nd degré - Mme H. LÉZIN : 01.69.47.84.31

Secrétaire du CHSCTD
Mme M. PERRIOLLAT
ce.chsctd-sec-91@ac-versailles.fr
Tél. : 06.17.48.40.66

EXPERTS

Au regard des situations, le Directeur Académique fait appel aux compétences d'experts :		
Conseillers de prévention départementaux	1D: 01.69.47.83.48 ou 84.97 2D: 01.69.47.84.31	ce.conseillerprevention91@ac-versailles.fr
Médecins des personnels Infirmière en prévention	01.69.47.83.29	ce.ia91.medecindespersonnels@ac-versailles.fr
ISST – Inspecteur Santé et Sécurité au Travail		ce.isst@ac-versailles.fr
Conseiller de prévention académique		ce.conseillerprevention@ac-versailles.fr
Psychologue du travail	01.30.83.49.34	psychologuedutravail@ac-versailles.fr